



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

Préavis municipal n°07-2022, relatif à la demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement et le déplacement de conduites du réseau d'eau potable, consécutifs au démarrage des chantiers de construction au Plan Fromentin, permis de construire n° 3970-2020 ainsi qu'aux chemins de l'Etoile et du Cerisier, permis de construire n°4019-2020 et 4056-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, le service des eaux communal doit parfois intervenir de manière ponctuelle et difficilement planifiable dans les deux ans suivant la délivrance des permis de construire.

En effet, il appartient au propriétaire des services souterrains présents sur les parcelles concernées de procéder à leur déplacement sans qu'il ne soit possible d'en porter les frais y relatifs à charge du propriétaire du bien-fonds ou de son futur acquéreur.

2. Situation

Les permis de construire n° 3970-2020 et 4019-2020, délivrés par l'autorité communale après mise à l'enquête publique pour respectivement 1 et 3 chalets en résidences principales nécessitent ces travaux imprévus durant cet exercice comptable.

D'autre part, le démarrage simultané de ces deux chantiers ainsi que celui déjà planifié à la Cottetaz et objet du préavis n° 01-2022 le 13 juin prochain, ne permet pas aux services communaux de procéder seuls aux travaux de génie-civil ainsi qu'à la pose de ces nouvelles installations.

Le Crettex



Plan Fromentin



Fondée sur ce qui précède, la Municipalité sollicite par ce préavis, l'octroi du montant susmentionné pour le déplacement et le remplacement de deux tronçons de conduite du réseau d'eau potable communal au Plan Fromentin et au chemin du Cerisier en collaboration avec des entreprises privées.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

- Vu** Le préavis municipal n°07-2022, relatif à la demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le déplacement et le remplacement de deux tronçons de conduite du réseau d'eau potable communal au Plan Fromentin et au chemin du Cerisier.
- Oui** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale;
2. D'amortir comptablement cet investissement par le compte n° 92813 « Fonds de réserve pour Service des Eaux ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Réber



La secrétaire municipale :

J. Markotic